



# L'AUTODÉTERMINATION EN ESSMS

---

IFCA Pyrénées



## L'AUTODÉTERMINATION EN ESSMS, FACTEUR CLÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT BIENVEILLANT FAVORISANT LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ET DES PROCHES

L'autodétermination des personnes accompagnées en établissement médico-social est un droit fondamental inscrit dans la loi et les conventions internationales. Il s'agit du droit de faire ses propres choix et de contrôler sa vie, en tenant compte de ses capacités, de ses volontés et de ses aspirations. Elle s'applique également pour la famille, les proches ou les représentants légaux.

En pratique, l'autodétermination se traduit par :

- La mise en place d'un projet personnalisé individualisé (PAP) qui définit les objectifs de la personne et les moyens de les atteindre, en tenant compte de ses aspirations et de ses besoins.
- La participation active de la personne aux décisions qui la concernent, à travers des consultations individuelles ou collectives, et la participation aux conseils de vie sociale.
- Le respect de la liberté d'expression et de communication favorisée par des moyens de communication adaptés et/ou alternatifs.
- L'accès à l'information et à la formation, pour permettre à la personne et/ou à sa famille et ses représentants de comprendre ses droits et de faire des choix éclairés dans la mesure des possibles.
- Un accompagnement individualisé et bienveillant.

L'autodétermination est également un enjeu majeur pour les professionnels, qui doivent adopter une posture d'accompagnement et de soutien, en veillant à respecter les choix de la personne accompagnée, de sa famille, de ses représentants légaux et à les aider à les concrétiser.



- **Lieu** : En intra sur site ou en extra dans les locaux de l'IFCA
- **Durée** : 1 journée et demie soit 10 heures au total
- **Formateur(s)** : Intervenant(e) IFCA
- **Public** : Tout public
- **Prérequis** : Être en fonction dans l'établissement
- **Objectif général** : Favoriser l'appréhension et le développement de l'autodétermination par les équipes des ESSMS
- **Objectifs opérationnels** :
  - Comprendre les concept clé en lien avec l'autodétermination
  - Identifier les outils favorisant l'autodétermination
  - Développer une culture commune de l'autodétermination

## COMPÉTENCES VISÉES

---

- Porter une culture de l'autodétermination en ESSMS.
- Permettre le recueil et la prise en compte de l'expression des personnes accompagnées, de leur famille et ou de leurs représentants légaux.
- Maîtriser les outils fondamentaux de l'autodétermination (projet individualisé, CVS... ).
- Favoriser le pouvoir d'agir de la personne accompagnée, de leur famille et de ses représentants légaux.



## ÉTAPES PÉDAGOGIQUES ET CONTENU

### 1ère journée de 9h à 17h30

#### Matin de 9h à 12h30 :

- Présentation de chacune et chacun
- Organisation des journées de la formation : horaires, pauses, repas
- Brainstorming : Atelier d'ouverture sur la définition des concepts clés (autodétermination, pouvoir d'agir, ...)
- Approche théorique des différents concepts
- Aux origines de l'autodétermination, l'histoire de la Personne
- Autodétermination à travers les âges et intrication avec le secteur médico-social
- Les différentes postures

#### Pause : 10h30/10h45

- Atelier croisé : les outils de l'autodétermination. Pourquoi ? Quel est l'existant ? Quelles sont ses limites ?

#### Après-midi de 13h30 à 17h :

- L'autodétermination à travers les cadres et les attentes de la HAS
- Cadre juridique de l'autodétermination

#### Pause : 15h15/15H30

- Lien avec l'évaluation externe
- Retour sur les ateliers et débriefing
- Conclusion de la journée

### 2ème journée de 9h à 12h

#### Matin de 9h à 12h00 :

- Atelier : L'autodétermination de demain
- Autodétermination et innovation
- Formation action

#### Pause : 10h15/10H30

- Retour sur les ateliers et débriefing
- Conclusion de la journée



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

---

- Evaluer des besoins spécifiques pour les participants par le référent handicap IFCA en amont de la formation
- Adapter les supports numériques et modifier les méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins des personnes
- Former les intervenants à accompagner efficacement les participants
- Communiquer de manière concise sur les mesures prises pour les personnes en situation d'handicap
- Effectuer une évaluation continue de l'accessibilité afin d'apporter des ajustements si nécessaire

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

---

- Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Échanges dynamiques à partir de situations professionnelles amenées par les participants(e)s
- Support pédagogique remis aux participants (format numérique)

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

- Questionnaire de positionnement envoyé en amont
- Questionnaire des compétences et QCM
- Questionnaire enquête de satisfaction

IFCA Pyrénées

Karine Levy

☎ 07 86 70 70 42

✉ [karine.levy@ifcapyrenees.fr](mailto:karine.levy@ifcapyrenees.fr)

Élodie Villacampa

☎ 06 78 73 46 25

✉ [administration@ifcapyrenees.fr](mailto:administration@ifcapyrenees.fr)

